

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD15

présenté par

M. Bony, M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. de Ganay, M. Masson, M. Rolland,  
M. Hetzel, M. Fasquelle, M. Sermier, M. Boucard, M. Furst et M. Bazin

-----

### ARTICLE 7

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Des représentants des sept comités de bassin. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'intégrer au sein du comité d'action territoriale de l'agence, des représentants des 7 comités de bassin